

La façon de copier
de la musique
change.



La façon de payer
les créateurs
le devrait aussi.

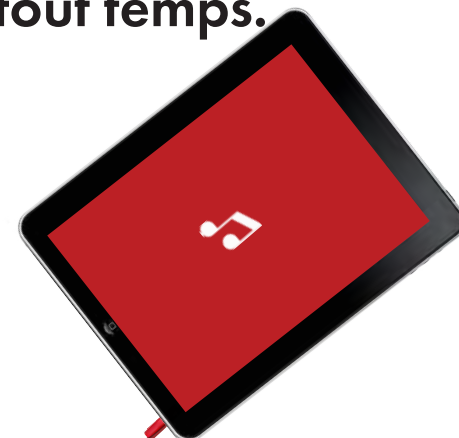
L'écoute de musique en continu a beau avoir remplacé la bonne vieille **cassette**, mais lorsqu'il n'y a pas de wifi ou que la limite de notre consommation de données internet est dépassée, les Canadiens font encore et toujours des copies privées — c'est-à-dire des **copies de votre propre collection de musique que vous faites pour votre usage personnel partout, en tout temps.**

COMBIEN DE COPIES ?

Au moment présent,

6 000 000 000

sur les téléphones et les tablettes des Canadiens.



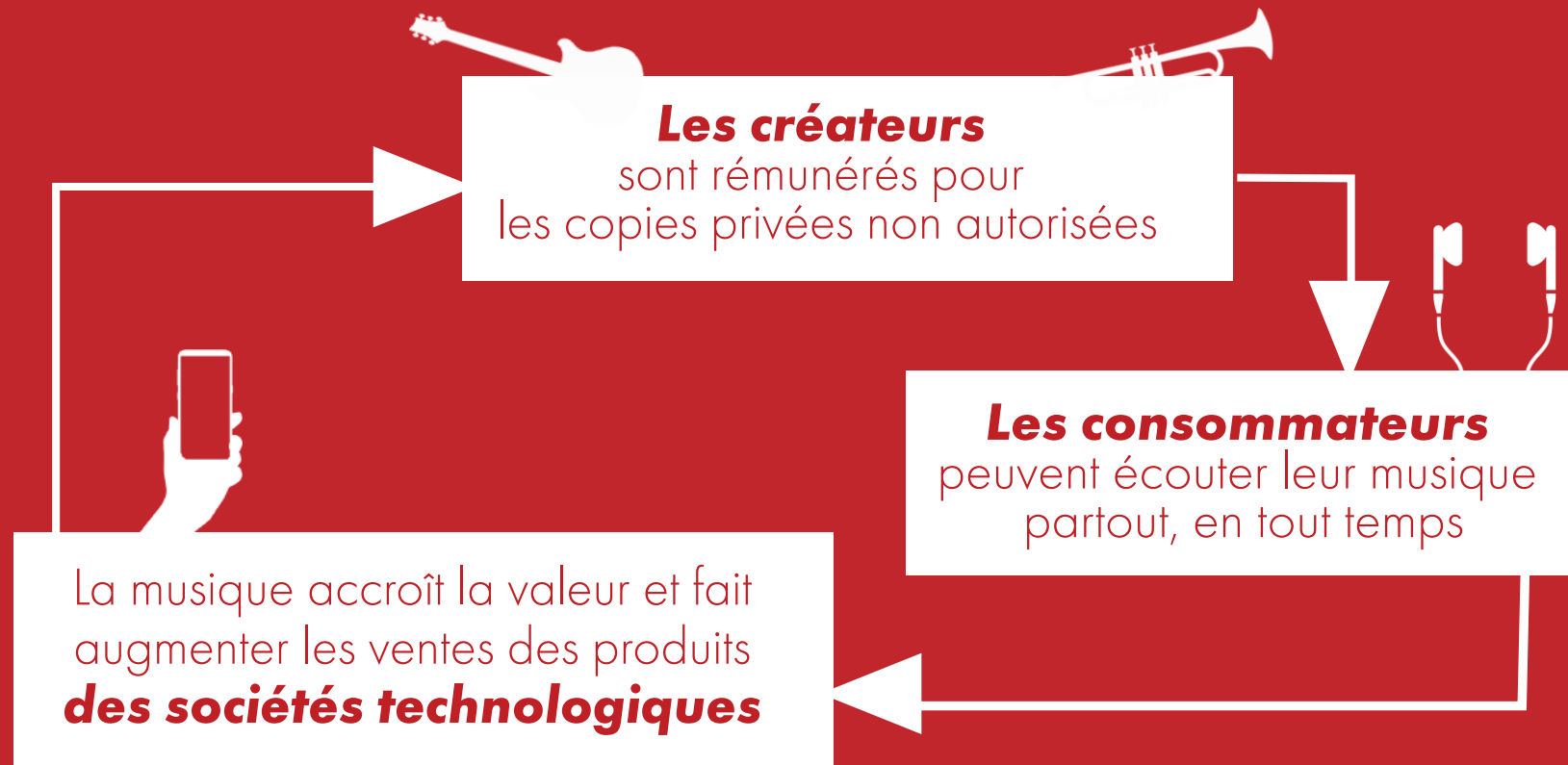
Près de la moitié de ces copies sont payées, car les créateurs octroient des licences aux services de téléchargement et de diffusion.

Mais comment peuvent-ils être rémunérés pour les **milliards de copies privées qui ne peuvent être autorisées ?**

Solution:

LA REDEVANCE POUR LA COPIE PRIVÉE

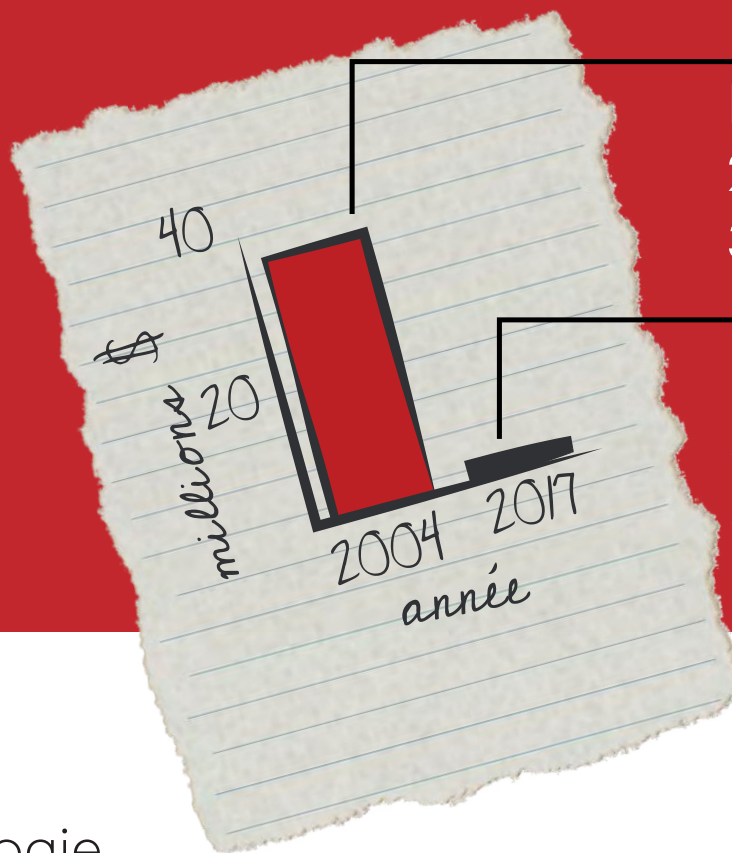
Les créateurs de musique reçoivent un petit « droit d'auteur » (une redevance) à la vente de produits pouvant stocker des copies de musique.



TOUT LE MONDE Y GAGNE !

La redevance pour la copie privée n'est pas une taxe, ni de la charité, ni une subvention : c'est un revenu gagné.

Depuis 1999, les redevances perçues au Canada à la vente de supports vierges (comme les cassettes) ont généré plus de 300 millions de dollars pour 100 000 artistes-interprètes, auteurs, compositeurs, éditeurs et producteurs de musique.



Redevances en
2004 :
38 000 000 \$

Redevances en
2017 :
2 000 000 \$

Hélas, le Canada vit dans le passé, et la redevance ne s'applique que sur une technologie presque disparue :

les CD enregistrables.

Ainsi, les créateurs n'ont pas reçu un cent pour des **milliards** de copies non autorisées sur les téléphones et les tablettes.



Toutes les copies ne devraient-elles pas compter ?

La perception d'une redevance d'à peine 3 \$ (la moyenne européenne) à la vente de tablettes et de téléphones permettrait de générer quelque 40 millions de dollars par année –

pour aider les créateurs d'ici à continuer de produire de la musique.

Il est temps de nous mobiliser #pournotremusique

Visitez **scpcp.ca** ou suivez-nous sur Facebook et Twitter pour en apprendre davantage sur comment nous travaillons **à protéger les créateurs et la musique que les Canadiens aiment.**



@cpcc.scpcp



@cpcc_scpcp



**La façon de
copier de la
musique
change.**



**La façon de
payer les créateurs
le devrait aussi.**